



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le mardi 24 septembre 2019 à 18h00
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents : Mme Annie Pronovost mairesse
 Mme Marie-Andrée Trudel conseillère municipale
 Mme Martine St-Amant conseillère municipale
 M. Gilles Damphousse conseiller municipal
 Mme Sonia Richard conseillère municipale
 M. Gaétan Tessier conseiller municipal
 Mme Marie-Ève Tremblay conseillère municipale
 M. Michel Champagne directeur général
 Me Julie Marchand greffière

Les membres présents forment le quorum sous la présidence Mme Annie Pronovost, mairesse.

2019-09-350

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-351

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les
membres du conseil municipal avant la présente séance et de l'adopter tel que
présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Demande de soumissions par appel d'offres sur invitation pour le contrat de travaux de réfection des trottoirs sur une partie de la route 153 et de la rue St-Paul;
4. Résolution autorisant la signature d'un addendum au bail intervenu entre la Ville de Saint-Tite et Subway Franchise Restaurants of Canada ULC;
5. Résolution acceptant l'offre de services professionnels de la firme Consultants S.B., au coût de 1 400 \$ plus les taxes applicables, pour la réalisation d'une étude de caractérisation des sols et arpentage sommaire pour la future installation septique de la nouvelle usine de traitement de l'eau;
6. Période de questions;
7. Levée de la séance.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

Adoptée à l'unanimité

2019-09-352

DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES TROTTOIRS SUR UNE PARTIE DE LA ROUTE 153 ET DE LA RUE ST-PAUL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite désire effectuer des travaux de réfection des trottoirs sur une partie de la route 153 et de la rue St-Paul;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat d'exécution de travaux comporte une dépense d'au moins 25 000 \$ mais égale ou inférieure à 101 100 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a adopté le règlement numéro 435-2018 sur la gestion contractuelle, lors de la séance extraordinaire du 26 février 2018, qui prévoit qu'un tel contrat peut être conclu de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE même si elle peut légalement procéder de gré à gré en vertu de ce règlement, la Ville peut utiliser tout mode de mise en concurrence pour l'attribution d'un contrat;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, il est opportun d'octroyer ce contrat par appel d'offres sur invitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

- D'autoriser Me Julie Marchand, greffière, à procéder aux demandes de soumissions sur invitation pour les travaux de réfection des trottoirs;
- De désigner Me Julie Marchand, greffière, à titre de responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-353

RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN ADDENDUM AU BAIL INTERVENU ENTRE LA VILLE DE SAINT-TITE ET SUBWAY FRANCHISE RESTAURANTS OF CANADA ULC

CONSIDÉRANT QUE le restaurant Subway est locataire d'un emplacement situé à l'aréna en vertu d'un bail intervenu entre la Ville de Saint-Tite et Subway Franchise Restaurants of Canada ULC, en date du 30 août 2007;

CONSIDÉRANT QUE le terme initial du bail était de cinq (5) ans, soit du 1^{er} septembre 2007 au 31 août 2012;

CONSIDÉRANT QUE deux options consécutives de renouvellement de cinq (5) ans chacune débutant respectivement le 1^{er} septembre 2012 et le 1^{er} septembre 2017 ont été exercées par le locataire;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'ajouter deux (2) options de renouvellement de cinq (5) ans chacune au bail;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de mise aux normes et de modernisation de l'aréna, le locataire a dû être relocalisé;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de signer un addendum afin de modifier le bail initial;



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la signature d'un addendum
au bail intervenu avec Subway Franchise Restaurants of Canada ULC prévoyant, entre
autres :

- L'ajout de deux (2) options de renouvellement de cinq (5) ans chacune
débutant respectivement le 1^{er} septembre 2022 et le premier septembre 2027;
- L'augmentation du loyer pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août
2022 à 700 \$ par mois pour la première année et une augmentation pour les
deux (2) années subséquentes, en fonction de l'indice des prix à la
consommation pour la province de Québec;
- La détermination du loyer pour les deux options de renouvellement à 750 \$ par
mois pour la première année et une augmentation en fonction de l'indice des
prix à la consommation pour la province de Québec, pour les années
subséquentes.

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la mairesse Mme Annie
Pronovost et la greffière Me Julie Marchand, à signer l'addendum au bail ainsi que
tout autre document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-354

**RÉSOLUTION ACCEPTANT L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FIRME
CONSULTANTS S.B., AU COÛT DE 1 400 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA
RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES SOLS ET ARPENTAGE
SOMMAIRE POUR LA FUTURE INSTALLATION SEPTIQUE DE LA NOUVELLE USINE DE
TRAITEMENT DE L'EAU**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite doit procéder à la réalisation d'une étude de
caractérisation des sols et à l'arpentage sommaire pour la future installation septique
de la nouvelle usine de traitement de l'eau, dans le cadre du projet de mise aux normes
de l'eau potable;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Consultants S.B., au coût
de 1 400 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte l'offre de services
professionnels de la firme Consultants S.B., au coût de 1 400 \$ plus les taxes
applicables, pour la réalisation d'une étude de caractérisation des sols et l'arpentage
sommaire pour la future installation septique de la nouvelle usine de traitement de
l'eau.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS



2019-09-355


**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère,
et résolu que la séance soit levée à 18 heures 10.

Adoptée à l'unanimité


Me Julie Marchand
Greffière


Gilles Damphousse
Maire suppléant